

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHEURS EN MER



BATEAU - SURF - CASTING
THONIDES - TOUT GROS

Commission pêche sportive en haute mer

ffpmpaca@wanadoo.fr

Compte rendu de la réunion du 11 mai 2010

Mrs Gérard Peroddi et André-Louis Bellet nous rendent compte de leur rencontre avec Mrs Lainé et Baron de la Direction des pêches afin d'établir les règles de pêche aux thons rouges pour la saison 2010. Deux représentants de la FNPPSF assistaient aussi à cette réunion.

Tout d'abord, il a été proposé 400 bagues par Fédération, suite à une demande de la FFPM la DPMA a accepté d'augmenter le nombre à 500 (avancée importante, bien qu'insuffisante par rapport au nombre de bateaux pêchant sous le couvert de la FFPM) Les bagues seront remises à chaque Fédération une semaine avant la date de prélèvement, charge à elle de les distribuer.

La FFPM continuera à gérer les bagues destinées aux bateaux charters.

Les demandes d'autorisations se feront comme l'an dernier auprès des AFMAR du 15 mai au 30 juin, il faudra y joindre l'annexe 1 du nouvel arrêté dûment remplie avec une copie de la page 21 du titre de navigation (il sera bon de noter le nom du propriétaire sur la photocopie). Ces demandes devront porter le tampon du club et de la FFPM afin d'éviter que des petits malins sollicitent des bagues auprès des deux Fédérations. Un accord doit être signé prochainement entre les deux fédérations.

Il est fortement recommandé que ces demandes soient faites d'une façon globale de la part des Clubs, qu'une liste des ces autorisations soient adressées au Comité régional afin qu'elle soit enregistrée et que leur nombre puisse être pris en considération pour la répartition des bagues.

Une grosse discussions a suscité une comparaison entre le principe adopté cette année visant à répartir et à responsabiliser les clubs et celui appliqué l'an dernier de n'utiliser les bagues qu'en concours.

La décision prise ultérieurement lors de l'AG sera appliquée :

Le calcul d'attribution des bagues par club se fera en divisant le nombre de bagues disponibles par le nombre total de bateaux ayant une autorisation et inscrits à la FFPM et multiplié par la clef de répartition de chaque club.

Si le nombre total de bateaux FFPM ayant une autorisation au 30 juin est de 900, le nombre de bagues disponibles est de 450 et la clef de répartition du club est de 14, le nombre de bagues remis au club sera de $7(450/900) \times 14 = 7$.

Si le nombre ne tombe pas juste il sera arrondi à l'entier le plus proche.

La clef de répartition a été définie afin d'être transparent vis-à-vis de tous les clubs.

Les critères retenus sont :

L'équité envers tous les clubs.

Le développement du nombre de licenciés.

Nous avons décidé de répartir les bagues en fonction du nombre de bateaux titulaires d'une autorisation et du nombre de licenciés haute mer au 15 juin 2010.

La clef de répartition sera égale au nombre de bateaux à condition que le nombre de licenciés soit supérieur ou égal à 3 fois le nombre de bateaux.

Dans le cas où le nombre de licenciés est inférieur à 3 fois le nombre de bateau, la clef de répartition sera égale au nombre de licenciés divisés par 3.

Il a été demandé qu'une copie de la charte définissant les engagements des clubs qui se verront attribuées des bagues et la charte définissant la pratique du no-kill (relâche) soient envoyées à chaque club.

Une commission de 3 personnes représentant les 3 principales régions a été créée afin de statuer sur les cas particuliers qui seraient soulevés.

Il est recommandé :

Que les déclarations de prises soient faites sous 48 heures, parallèlement à la DPMA et au comité régional d'où dépend le Club.

Que le 18 septembre, dernier délai, les bagues non utilisées soient retournées à la DPMA. Une copie des numéros renvoyés devront être communiqués aux comités régionaux afin de pouvoir effectuer le suivi pour les prochaines années.

Une déclaration de non-pêche, si cela a été le cas devra être fait par les présidents de clubs, à la DPMA.

La taille minimale de capture n'est pas changée (30 kg ou 115 cm).

Pour la pêche au brochet le poids est limité à 100kg avec une tolérance à 80kg.

Pour l'année 2010 nous utiliserons les panneaux de signalisation jaunes (50x70cm) qui nous ont été distribués.

Nous rappelons que le championnat de France de pêche au gros se déroule à Frontignan du 4 au 8 août, le nombre de places disponible est fixé à 60.

Les prix sont raisonnables : 200€ pour 3 pêcheurs et 250€ pour 4 pêcheurs

Les repas du midi et du soir seront offerts ainsi que deux caisses de sardines fraîches par jour.

Le club de Frontignan vous attend nombreux.

Fin de réunion.

Le Président de la Commission PSHM

André-Louis Bellet

